

Délibération du CONSEIL

DIRECTION GENERALE DES SERVICES - RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT - RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Vers une métropole 2.0 : une politique métropolitaine de l'Open Data

Le numérique a transformé les vies de nos concitoyens au travers de son intégration dans les gestes qui font leur quotidien. Que ce soit dans le cadre du travail, des loisirs, du commerce, des relations avec l'administration, de la culture, le numérique fait partie aujourd'hui systématiquement du parcours des utilisateurs des services marchands et non marchands.

A l'instar des grands groupes qui adoptent des stratégies dites de transformation digitale pour intégrer le potentiel du numérique dans leurs processus de production de biens et de services, les collectivités territoriales définissent des stratégies « smart city » ou « ville intelligente » qui regroupent l'ensemble des projets en lien avec le développement numérique sur leur territoire.

Mobilité intelligente, tourisme, santé, culture, éducation, supervision des réseaux de toutes sortes, les applications sont nombreuses et prennent des formes très variées. Elles partagent toutes un élément central : les données. Collectées par des objets connectés (capteurs) de plus en plus nombreux qui mesurent la qualité de l'air, les débits des réseaux d'eau, la circulation, la résistance des matériaux, ou produites par les acteurs eux-mêmes, ces données exploitées en temps réel ou stockées dans des entrepôts de données (big data) pour être corrélées entre elles ou avec des données externes, constituent autant de matière de monitorer la ville. Enfin, mises à disposition du public et des entreprises (open data), ces données sont tout à la fois au service de la transparence et de la démocratie et matière première de création de valeur et donc de développement économique, social ou culturel.

Depuis le 1er janvier 2015, la Métropole Européenne de Lille est responsable de l'élaboration et la conduite d'«un projet d'aménagement et de développement économique, écologique, éducatif, culturel et social de son territoire afin d'en améliorer la cohésion et la compétitivité et de concourir à un développement durable et solidaire du territoire régional» suivant le texte de la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles du 27 janvier 2014.

Dans ce cadre, afin de répondre à un objectif d'efficience et de transparence des politiques locales et de participation des citoyens à leur mise en œuvre, la MEL met en œuvre une stratégie volontariste d'Open Data. Cette démarche, dans la continuité de celle répondant à la directive européenne INSPIRE, et en préfiguration de la future loi numérique attendue cette année, met à disposition du grand public des données numériques de l'administration et organise leurs réutilisations afin de renforcer la gouvernance publique, promouvoir l'innovation et stimuler le progrès.

L'Open Data au service de la démocratie participative

La stratégie d'Open Data participera à l'amélioration de la démocratie participative. En effet, forte de ses compétences croissantes, la MEL est devenue un acteur majeur de l'espace public dans toutes ses formes, dans lequel le citoyen prend une place prépondérante. Plus qu'un usager, il devient un acteur à part entière dans la construction de ce territoire et la MEL doit être en permanence à l'écoute de ses attentes et besoins et faire évoluer ses politiques publiques en conséquence.

La connaissance du territoire et la contribution croissante des technologies à l'animation des réseaux d'acteurs doit être intégrée dans les réflexions de la MEL, dans une logique d'intelligence collective au bénéfice des projets qu'elle porte et des politiques publiques qu'elle conduit.

De ce fait, l'ouverture large de données numériques au grand public constitue pour la MEL une occasion de développer une dimension nouvelle en associant le citoyen par les usages numériques. La Métropole se doit d'être ouverte et transparente dans toutes les étapes des projets du territoire et d'intégrer cet usage numérique au service d'une démarche citoyenne. Elle doit s'adapter dans la manière d'appréhender ses territoires et d'informer ses habitants, en positionnant le citoyen au cœur et tout au long de son processus d'élaboration et de décision.

Dans ce cadre, l'Open Data contribue à cette démarche d'ouverture pour une construction partagée de la métropole. Le citoyen devient un acteur à part entière dans cet écosystème.

L'Open Data pour une « collectivité augmentée »

L'Open Data permet à la MEL de rendre plus efficace ses politiques. En effet, ce moyen d'information et de communication est mis en œuvre pour l'ensemble des politiques publiques, comme moyen d'analyse, de concertation, d'échanges et de co-construction avec les habitants au service du développement des territoires. C'est une nouvelle dimension qui doit accompagner la transformation de la métropole et lui permettre d'évaluer ses politiques publiques afin de la faire progresser, évoluer, voire d'élargir son champ d'action.

L'Open Data, outil intégré de développement de toutes les politiques publiques, fait progresser l'action publique et aide la MEL à être plus présente auprès de l'ensemble des publics, des acteurs, des territoires et des projets. Cette démarche ouverte et portée sur l'échange permet d'explorer, en interne et en externe, dans une approche globale, les enjeux liés au service public.

L'Open Data pour une « innovation ouverte »

L'Open Data sera alors un objet vivant, pensé collectivement, totalement inscrit dans les politiques publiques de la MEL, au service des citoyens et des acteurs publics et privés.

Cette dynamique d'ouverture du plus grand nombre possible de données, en privilégiant des formats facilement exploitables par les réutilisateurs, permettra une appropriation des acteurs territoriaux de tout horizon et la création de services nouveaux, dans une perspective d'innovation publique.

Ces applications numériques et la manière dont seront utilisées les données mises à disposition permettront à la MEL de mieux évaluer ses missions, d'adapter ses actions publiques et ses manières de faire pour être au plus proche des attentes des usagers. Cette nouvelle source d'information et de compréhension des attentes du citoyen pourront dimensionner les futurs projets de la Métropole, questionner leurs pertinences et augmenter leurs efficacités.

Vers un site Open Data

Dans cette dynamique, il est proposé de créer un site web spécifique dédié à l'Open Data de la MEL. Ce portail numérique regroupera à son ouverture l'ensemble des éléments géographiques déjà mis en ligne mais aussi toutes les informations possibles issues de l'organisation de notre administration. A terme, l'ensemble des données de la MEL intégreront le site Open Data, mises à part celles qui au regard de la loi ne seraient pas diffusables conformément aux dispositions de la CNIL, du code du patrimoine, des préconisations de la CADA ou de la future loi numérique.

Un comité de pilotage, en charge de la mise en œuvre de ce site et de sa gestion, étudiera précisément dans quel cadre juridique et technique (licences, fichiers « à plat » ou interfaces de programmation de type API) pourront s'ouvrir ces données. Le choix réalisé permettra à la MEL de garantir la pérennité des solutions choisies et la capacité à suivre l'utilisation qui sera faite de ces données. Afin de maintenir la propriété des données de la MEL et d'éviter la privatisation de données publiques, il sera notamment essentiel d'imposer, à tout utilisateur qui viendrait enrichir ces données, de les remettre en open data.

Ce comité de pilotage aura aussi vocation à suivre les actions de développement de services et applications dans l'ensemble des domaines d'activité en lien avec la stratégie d'Open Data. Il proposera des actions pour animer le réseau des réutilisateurs, et notamment l'utilisation du site Open Data comme plateforme de discussion.

Enfin, ce comité de pilotage explorera de manière très ouverte l'ensemble des domaines d'activité et les processus décisionnels de la Métropole qui pourront alimenter cette stratégie d'Open Data.

Ce site sera conçu de manière évolutive et pourra ainsi servir de plateforme pour une mutualisation avec les communes de la Métropole, voire d'élargir le champ des coopérations à l'échelle de l'Eurométropole.

Des premières applications

Deux premières applications sont proposées, qui viendront se connecter aux flux open data ouverts sur le site.

En matière de « mobilité intelligente », une fois les données d'offres et d'usages améliorées et ouvertes en open data, sera développé un outil valorisant les services existants ou créant des nouveaux services sur les différents modes de transport.

Dans la cadre de U-City, afin de contribuer à la dynamisation et à l'attractivité des villes et à la valorisation de leur patrimoine, sera conçue une plateforme de production d'informations, de référencement d'applications existantes et d'accès à ces informations dans les domaines du tourisme, de la culture, du commerce et des services administratifs. Ces données seront, par ailleurs, disponibles en format brut sur le site open data.

En conséquence, les commissions Gouvernance et Administration, Mobilité et Accessibilité, Développement économique-Emploi-Recherche consultées, il est proposé :

- 1/ de valider la stratégie Open Data décrite ci-avant,
- 2/ de mettre en place le comité de pilotage et le site Open Data,
- 3/ d'autoriser M. le Président à signer l'ensemble des documents administratifs et conventions nécessaires à la mise en œuvre de cette stratégie.

Adopté à l'unanimité

Acte certifié exécutoire au 30/06/2015

Le Président de la Métropole Européenne de Lille,
Pour le Président,
Le Responsable délégué



Arnaud FICOT